

Atelier : le contrôle continu

Compte rendu

Le cadre actuel

Décret du 27 juillet 2021 - Note de service du 28 juillet 2021

- **Guide commun de l'évaluation** : objectif d'harmoniser les pratiques
- **Conseil de classe** : valide notes du contrôle continu de l'élève (fin de trimestre ou semestre en 1re et terminale)
- **Commission académique d'harmonisation** : peut baisser ou augmenter les notes du contrôle continu transmises par le conseil de classe (fin de 1ere et de terminale)
- **Le jury académique du baccalauréat** : valide l'obtention de l'examen et attribue des mentions au vu des résultats (fin de terminale)

Les enjeux

- **Projet d'évaluation**

- « *L'organisation du contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique fait l'objet d'un projet d'évaluation travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration dans les établissements publics d'enseignement* »
- « *travail collégial aboutit à la définition de principes communs, garants de l'égalité entre les candidats* »...
- « *tout en conservant les marges d'autonomie indispensables pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves* ».

Les enjeux du contrôle continu

- Liberté pédagogique ?
- Harmonisation ?
- Fraudes
- Absences
- Elèves à besoins particuliers
- Place des évaluations :
 - diagnostique
 - formative
 - sommative
 - certificative ?
- Coefficients ?
- Relations parents - professeurs

Les enjeux du contrôle continu

- **Statut juridique** des projets locaux d'évaluation ?
 - Conseil pédagogique (alors qu'il est consultatif) ?
 - Conseil d'administration (alors que le projet n'est pas voté) ?
 - Quelle portée contraignante ? Modification règlement intérieur ?
- **Compétences** du conseil de classe à revoir les moyennes (ou les évaluations) ?
- Les **notes** en EMC : 3 notes ? Comment faire ?
- **Dimension certificative** de l'évaluation : disparition des autres évaluations (diagnostiques ? Formatives ?)
- **Stratégies de contournement, fraude** : inflation des obligations de rattrapage
- Risque de **dérives liées aux précisions du cadre** (nombre d'évaluations, pourcentage de coefficient...) => développement de participation stratégique minimale des élèves
- **Egalité / équité** entre élèves
- Les élèves à **besoins particuliers** : quelle prise en compte normalisée ? Avec quels moyens ?
- Non prise en compte des **besoins** des élèves : statut de l'erreur dans l'apprentissage ? développement psycho de l'adolescent ?
- Manque de **temps** : précipitation, manque de réflexion, de réflexivité, problème de communication avec les élèves et les familles, mesures rétroactives...
- Modification du **métier** de professeur : quelle est notre place ? Taylorisation ? Producteur de notes, de classement ? Pression et fatigue...